

Le 11 mai 2020, une date magique ?

Le président de la République, le 13 avril, n'a pas repris explicitement la métaphore martiale (« Nous sommes en guerre ») qu'il avait abondamment utilisée dans son précédent discours mais il a fixé la date d'une modification de stratégie au 11 mai 2020. Tout en insistant sur le maintien jusqu'au 10 mai d'un confinement très sévère. Un confinement à l'évidence indispensable pour garantir la capacité de nos hôpitaux à accueillir et à traiter les cas les plus graves. Un confinement certes plus facile à supporter quand on est confortablement logé mais ce ne sont pas toujours les plus mal logés qui continuent à enfreindre la règle ! Cela étant, beaucoup de Français ont commencé par penser, bien qu'on leur ait dit le contraire, que tout devait redevenir comme avant dans la nuit du 10 au 11 mai...

Le virus responsable du COVID-19 est un parasite au sens fort du terme : il n'a pas de capacité de vie autonome, il ne prend vie qu'au dépend de celle de ses hôtes. On serait heureux de pouvoir en débarrasser la terre comme ce fut le cas pour le virus responsable de la variole... On entend, à juste titre, demander à cor et à cri que soit au plus vite mis au

point un vaccin contre lui : peut-être serait-il bon de rappeler en même temps qu'un vaccin n'a pas pour seule finalité de « se » protéger mais aussi de protéger les autres. Comme le confinement !

Quant à dire que, vu l'urgence, il ne faut négliger « aucune » piste de recherche sur le traitement de la maladie, cela laisse quelque peu rêveur après l'emballement médiatique récemment constaté pour un médicament soi-disant miracle. À ce propos, un article de ce numéro remet les pendules à l'heure du point de vue de l'éthique de la recherche thérapeutique¹.

Un débat sur les fondements de ce qu'on appelle les « droits » de l'Homme figure aujourd'hui à point nommé dans la revue, sous forme d'un dossier très fourni. Ce texte ne clôt pas la réflexion, il l'ouvre. Comment interpréter le fait qu'on en soit venu à affirmer que les hommes avaient le droit d'avoir des droits et d'en exprimer la teneur de façon déclarative ? Ces droits ont-ils vraiment « l'universalité » que leur confère formellement la Déclaration de 1948 de l'ONU ? Comment articuler droits et devoirs ?

Les circonstances actuelles confèrent un poids singulier à ce

¹ Voir la rubrique « Traiter », p.62-72.

dossier. On ne peut en effet s'empêcher de constater, par exemple, d'impressionnantes différences de discipline collective vis-à-vis du confinement entre la Chine et la France. La différence de système politique en est-elle la seule explication ? N'y a-t-il pas, aussi, une moins grande polarisation sur l'Homme en tant qu'individu en Asie que dans notre pays ? N'aurions-nous pas nous-mêmes quelque peu oublié que la Déclaration de 1789 s'intitulait non pas « Déclaration des droits de l'Homme » mais bien « Déclaration des droits de l'Homme *et du Citoyen* » ? C'est-à-dire de l'Homme-individu mais aussi de l'Homme-social... Déconfiner, il faudrait peut-être oser le dire, c'est décider que les citoyens « déconfinés », certes heureux de l'être, acceptent, à l'abri incertain de leurs masques, le risque d'être eux-mêmes atteints par une maladie qui peut, dans certains rares cas, être grave, tout en protégeant par le biais de leur immunité acquise, leurs concitoyens les plus sensibles à ses formes les plus graves : une belle forme implicite d'altruisme !

Il est probable que, vu les circonstances, ce numéro de la revue parviendra tardivement à nos lecteurs. Aussi sera-t-il, à titre exceptionnel, intégralement accessible sur le site de la revue : www.diasporiques.org

En vous souhaitant en janvier dernier une bonne et heureuse année « quand même » nous ne pouvions évidemment pas deviner la lourdeur que prendrait si vite ce « quand même ». Si vous avez perdu un proche ou un ami, ce souhait n'a plus pour vous de sens cette année. Si par bonheur tel n'est pas le cas, peut-être pouvez-vous l'accepter en tant qu'utopie : que le choc provoqué par cette pandémie contribue à nous faire mieux prendre en compte la fragilité de nos constructions humaines et, comme le dit Marie-Claire Caloz-Tschopp en prologue de son livre recensé dans ce précédent numéro², à accepter plus sereinement de « prendre le risque, le plaisir de vivre l'autonomie pour le temps qu'il nous est donné de vivre. Tout simplement. » ☺

Création d'un blog de la revue *Diasporiques/Cultures en mouvement*

Les circonstances actuelles nous conduisent à donner corps dès maintenant à un projet que nous avons en tête depuis un certain temps : ouvrir un « blog » de la revue, permettant des échanges rapides avec nos lectrices et nos lecteurs. C'est chose faite grâce au travail de mise en place effectué par Charles Conte. Le lien d'accès est le suivant :

<http://diasporiques.hautefort.com/>

² « La liberté politique de se mouvoir », *Diasporiques* n° 48 (janvier 2020), p. 69-70.